

(¹)

(N° 199.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1891-1892.

Déclaration de revision du § 2 de l'article 27 de la Constitution (¹).

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Il y a lieu à la revision du § 2 de l'article 27 de la Constitution.

Bruxelles, le 19 mai 1892.

Les Secrétaires,

C^{te} DE RIBAUCOURT.

LOUIS HARDENPONT.

B^{on} A. D'HUART.

C^{te} CH. VAN DER BURCH.

Le Président du Sénat,

B^{on} T'KINT DE ROODENBEKE.

(¹) Déclaration, n° 109 }
Rapport, n° 114 } du Sénat.